



CHARTRE DU BENEVOLAT

LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À :

- ✓ Donner au moins 1 jour par semaine à l'association.
- ✓ Accepter les valeurs et principes de l'association.
- ✓ Ne faire aucun prosélytisme.
- ✓ Respecter le devoir de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de sa fonction et après cessation de son activité.
- ✓ Respecter les décisions du supérieur.
- ✓ Participer aux tâches du Free Go (voir guide du bénévole).
- ✓ Assurer avec régularité les tâches.
- ✓ Respecter les règles d'hygiène.
- ✓ S'inscrire sur le planning Odoo.
- ✓ Collaborer avec les autres bénévoles et son responsable de secteur.
- ✓ Respecter le matériel mis à sa disposition lors de ses tâches.
- ✓ Informer de ses absences au responsable de secteur ou au comité au moins 1 semaine à l'avance.
- ✓ Ne pas se présenter en état d'ébriété ou après avoir consommé des stupéfiants lors de ses tâches.
- ✓ Se référer aux statuts de l'association (art. 9 « Membre bénévole ») lors qu'il souhaite arrêter le bénévolat.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À :

- Ne faire aucun prosélytisme.
- Accueillir et considérer la personne bénévole comme un-e collaborateur·trice à part entière.
- Communiquer une information claire sur l'association et son fonctionnement.
- Assurer la formation de la personne bénévole.
- Mettre à disposition un matériel adéquat pour les tâches.
- Etablir pour la personne bénévole une attestation de son activité (sur demande).
- Organiser un repas annuel de remerciements.
- Permettre à la personne bénévole d'évoluer dans l'association.

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter :
secretariat@association-freego.ch